



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officiers de l'état civil

Question écrite n° 86778

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la proposition qui lui a été faite lors de leur congrès annuel par les notaires de prendre les relais des mairies en matière d'état civil. Il aimerait connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Lors du 106e congrès annuel, les notaires ont proposé de généraliser, par le biais d'une plate-forme sécurisée, la dématérialisation de l'ensemble des flux notariés vers et en provenance des services de l'état civil. Cette proposition n'implique aucun transfert d'activité des mairies vers le notariat et l'action du gouvernement s'inscrit parfaitement dans cette ligne puisqu'elle porte sur une modernisation globale du fonctionnement de l'état civil. Ainsi certaines mairies volontaires vont-elles prochainement participer à la mise en place effective d'une procédure électronique de vérification sécurisée des données de l'état civil, dispositif novateur qui permettra à terme un gain de temps pour les officiers de l'état civil ainsi qu'une facilitation des démarches des usagers et une lutte plus efficace contre la fraude. Les notaires pourront participer à la mise en oeuvre de cette procédure de vérification sécurisée des données d'état civil, de même qu'ils sont associés au projet portant sur l'échange dématérialisé des avis de mention portée à l'état civil.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86778

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9229

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13378